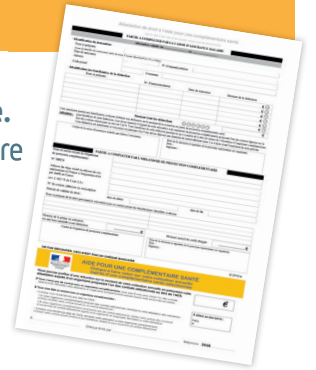


Comment bien utiliser son attestation-chèque ACS ?

Vous êtes maintenant bénéficiaire de l'ACS, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé. Vous venez de recevoir **votre attestation-chèque ACS** valable 6 mois, à remettre à une complémentaire santé (ex : mutuelle) qui propose l'un des contrats ci-dessous.



4 étapes pour choisir sa complémentaire santé





ÉTAPE 1 Faites le point sur vos besoins de santé pour vous et chacun des membres de votre foyer : lunettes, soins dentaires, appareils auditifs.



Si vous êtes déjà couvert par une complémentaire santé (via votre employeur ou autre), vous pouvez tout de même souscrire l'un de ces contrats.

► Voir au dos pour plus d'informations.

ÉTAPE 2 En fonction de vos besoins, choisissez l'un des trois niveaux de contrat (A, B ou C) proposés aux bénéficiaires de l'ACS :

| | CONTRAT A | CONTRAT B | CONTRAT C |
|--|---|--|---|
|  Frais courants | Prise en charge des principaux frais de santé, à la pharmacie, chez les professionnels de santé et à l'hôpital, sans limite de durée. | | |
|  Frais d'optique | *** | 100€ Lentilles 100€ Selon le type de verre à 200€ pour des lunettes | 100€ Lentilles 150€ Selon le type de verre à 350€ pour des lunettes |
|  Prothèse dentaire et orthodontie* Ex : couronne métallique à 250€** • L'assurance maladie et votre complémentaire prennent en charge • Reste à payer | 125% Du tarif de la Sécurité Sociale 134€,38 115€,62 | 225% Du tarif de la Sécurité Sociale 241€,88 8€,12 | 300% Du tarif de la Sécurité Sociale Prise en charge intégrale 0€ |
|  Appareillage auditif | *** | *** | 450€ |

* avec l'ACS, les dépassements sur certains soins de prothèses dentaires ou d'orthodontie sont limités. Pour connaître le prix maximum autorisé par acte, renseignez-vous sur info-acs.fr > quels sont les remboursements proposés ?

** prix maximum de vente autorisé

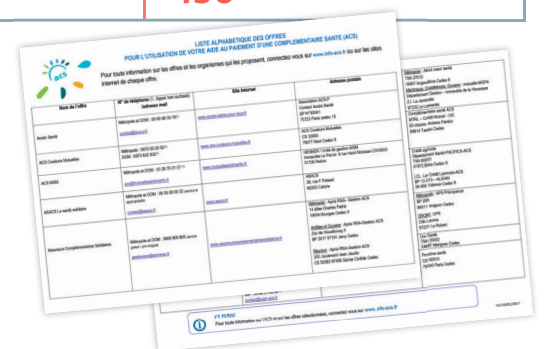
*** prise en charge de base par l'assurance maladie et votre complémentaire santé

ÉTAPE 3 Choisissez un des organismes parmi la liste jointe à ce courrier ou sur info-acs.fr.

► **BON À SAVOIR :** le prix d'un contrat peut varier en fonction du niveau de couverture (A, B ou C) et d'un organisme à un autre.

ÉTAPE 4 Contactez cet organisme pour souscrire le contrat de votre choix. Pour bénéficier de la réduction sur la cotisation annuelle, vous devrez leur adresser l'attestation-chèque ACS.

► **ATTENTION :** votre attestation-chèque ACS est valable 6 mois. Passé ce délai, vous devrez refaire une demande.



LISTE ALPHABÉTIQUE DES OFFRES
POUR L'UTILISATION DE VOTRE AIDE AU PaiEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)
Interne de chaque offre

| Nom de l'offre | N° de téléphone / Site internet / Adresse mail | Niveau | Adresses postales |
|---------------------|---|--------|---|
| Ades Santé | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé 100 rue de la République 92000 Nanterre |
| Ades Santé Mutuelle | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé Mutuelle 100 rue de la République 92000 Nanterre |
| Ades Santé | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé 100 rue de la République 92000 Nanterre |
| Ades Santé Mutuelle | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé Mutuelle 100 rue de la République 92000 Nanterre |
| Ades Santé | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé 100 rue de la République 92000 Nanterre |
| Ades Santé Mutuelle | 09 80 00 00 00 / www.ades-sante.fr | 100% | Ades Santé Mutuelle 100 rue de la République 92000 Nanterre |



Pour vous aider dans le choix de votre contrat, un comparateur est disponible sur info-acs.fr.



Si vous avez déjà une complémentaire santé,

Vous pouvez tout de même souscrire un contrat destiné aux bénéficiaires de l'ACS.

Vous êtes couvert par la complémentaire santé de votre employeur

- ▶ Vous pouvez demander à suspendre l'adhésion au contrat collectif de votre entreprise et souscrire un nouveau contrat destiné aux bénéficiaires de l'ACS.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

À NOTER : Vous pouvez garder votre contrat actuel et en complément, souscrire un contrat auprès d'un organisme de la liste jointe à ce courrier, pour améliorer votre couverture et réduire vos dépenses de santé.

ATTENTION : vous allez alors payer deux cotisations.

Vous êtes déjà couvert par une autre complémentaire santé

Contactez-la pour savoir si elle propose des contrats ACS.

- ▶ **Si oui,** vous pouvez demander à modifier votre contrat sans frais supplémentaires et envoyer votre attestation-chèque jointe à ce courrier.
- ▶ **Si non,** vous pouvez souscrire un nouveau contrat auprès d'un organisme de la liste jointe à ce courrier puis résilier ensuite gratuitement votre contrat en cours. Vous devez, pour cela, adresser à votre complémentaire santé votre demande de résiliation par lettre recommandée avec l'attestation de souscription à ce nouveau contrat.

Pour tout renseignement, appelez le :

3646

Service 0,06 € / min
+ prix appel

ameli.fr